

**** INDULGENCES A GAGNER : 1) Le Jour des Morts (2 novembre)** : Les fidèles peuvent gagner une indulgence plénière, applicable seulement aux Ames du Purgatoire, aux conditions ordinaires (confession dans les 8 jours avant ou après, communion le jour même, prière aux intentions du Souverain Pontife) en visitant une église et en récitant 1 Pater et 1 Credo.

2) Du 1^{er} au 8 novembre (excepté le 2 novembre) : Les fidèles peuvent gagner la même indulgence chaque jour, aux mêmes conditions, en visitant un cimetière et en priant - même mentalement - pour les défunts.